

bien qu'alors, le temps réservé à la lutte, à la boxe ou au pancrace ne fût pas limité comme il l'est de nos jours. Pour la boxe, le poids des concurrents n'était pas réglementé et les combats ne comportaient pas de rounds.

Les moins de vingt ans formaient une classe à part. Cependant, il arrivait parfois que certains d'entre eux fissent preuve d'une force physique peu commune et que les arbitres consentissent à les admettre dans les concours réservés aux adultes. Ce fait s'est également présenté pour les concours équestres.

Les concours d'art figuraient aussi au programme, mais aucune règle particulière n'en précisait les conditions. Artistes et hommes d'esprit ne manquaient jamais de trouver des auditeurs dans le Bosquet-Sacré. Ces productions avaient toujours lieu sur l'opisthodomé (terrasse postérieure) du Temple de Zeus. Les plus célèbres artistes, écri-

vains, philosophes, etc., y étaient accueillis avec beaucoup d'intérêt et de louanges ; on leur érigeait aussi des statues. Hérodote, le premier, fut honoré et applaudi à Olympie. Il y lut ce passage fameux de son *Histoires* où il loue Athènes — rempart de l'Hellade — et sa courageuse attitude pendant les guerres persiques. Et cela se passait — fait étrange — lors de cette même Olympiade où la course des juments et celle des chars attelés de mules furent supprimées.

Sophocle, l'immortel auteur dramatique grec, a dit une fois qu'il lui avait fallu trois jours entiers pour composer trois de ses poèmes.

Il a fallu 576 ans pour voir se dérouler vingt-six Jeux olympiques, mais cette grandiose institution ainsi que celui qui l'a remise en honneur ont également atteint à l'immortalité.

Un aperçu des subventions accordées aux sports en Italie par le C. O. N. I.

La Commission de développement et de propagande du Comité olympique national italien vient de publier une fort intéressante brochure destinée à donner une idée de l'énorme travail et des sommes importantes que le C. O. N. I. a accordées aux sports dans son pays. Nous avons trouvé bon d'y relever quelques chiffres qui intéresseront sans doute nos lecteurs. Les sommes distribuées proviennent du « Toto-Calcio » (paris sur les matches de football) qui, comme on le sait, a un succès considérable en Italie.

C'est ainsi que le C. O. N. I. a accordé de 1946 à 1952, uniquement pour les installations sportives, des subventions atteignant un total de lires de 10.356.831.710.- Pour la construction de la piste d'Imola devant servir aux compétitions automobiles, motocyclistes et cyclistes une somme de 100 millions de lires a été investie. La nouvelle piscine de Trieste, qui est un modèle du genre, a coûté 480 millions de lires. Le coût de la construction de l'hippodrome de Torre Appia s'est élevé à lires : 26.015.319.- Les travaux de construction du Stade de Pescara sont déjà en cours ; celui-ci constitue un prototype de spectacle moyen (20.000 places) pour le football et l'athlétisme. Coût présumé: L. 280.000.000.- Le budget prévu pour le Centre athlétique de Formia s'élève à L. 255.000.000.- Le coût du Palais des Sports de Bologne, actuellement en construction, qui sera mis à la disposition de « Sports d'intérieur », s'élève à L. 580.000.000.- L'Académie d'escrime de Turin, également en construction, reviendra à L. 40.000.000.- Quant au Stade de Palerme, destiné à l'athlétisme léger, son coût prévu est de L. 115.800.000.- De 1949 à 1953, le C. O. N. I. a dépensé, pour des installations sportives prototypes, la somme de L. 2.699.813.091.- Quant au Stade olympique

de Rome, qui fut inauguré le 17 mai 1953, son coût s'est élevé à L. 2.934.000.000.-

Par l'énumération qui précède, nous n'avons donné qu'une faible idée des sommes gigantesques que le Comité olympique national italien a consacrées ces dernières années en faveur du sport dans son pays et tout particulièrement pour l'amélioration et la construction de stades et d'installations sportives.

A part ces dépenses le C. O. N. I. accorde des subsides à ses fédérations affiliées pour un montant annuel de 2 milliards de lires, montant toujours prélevé sur les bénéfices réalisés par le « Toto-Calcio ».

Signalons encore quelques subventions spéciales accordées aux fédérations italiennes depuis 1947 pour leurs installations sportives ; pour ne pas allonger nos citations, nous ne mentionnerons que les fédérations les plus importantes :

Athlétisme léger (173 installations) Lires : 387.133.152.- ; football (330 install.) Lires : 245.518.062.- ; aviron (40 install.) Lires : 26.731.000.- ; cyclisme (23 install.) Lires : 26.553.793.- ; natation (52 install.) Lires : 38.680.838.- etc., etc. Au total, 22 fédérations ont été ainsi subventionnées par des versements extraordinaires n'ayant aucun rapport avec les subsides annuels qu'elles reçoivent déjà.

Ces lignes n'ont pour but que de démontrer le travail immense réalisé ces dernières années par le C. O. N. I., présidé avec distinction par l'Avv. Onesti, assisté de son actif secrétaire M. Zauli. Ceci prouve également que l'argent réalisé grâce aux paris sur les matches de football est utilement employé en faveur du sport amateur par un comité national olympique qui a conscience de ses responsabilités et de sa tâche.